



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

PRÉSENTS : Nicole Genin, Simone Combet, Jacques Cuisnier, Félix PEREZ, Maurice COTTAZ, Michelle Faure, Pierre-Yves Durand, Jonathan Dupin, Nadège Jodar, Marie Charpentier, Marie-Alix Riobé.

EXCUSÉS : Geneviève Corbi, Sophie Césal, Gérard Budin, Gilbert Batier.

LE QUORUM EST ATTEINT

En raison des circonstances sanitaires, le décret du 19 novembre permet de réactiver les mesures d'état d'urgence sanitaire jusqu'en juillet 2022, à savoir que pour les assemblées délibérantes, le quorum est ramené au tiers et que chaque membre présent peut être porteur de deux pouvoirs.

Début de séance : 20 h 30

Secrétaire de séance : Pierre-Yves Durand



Une minute de silence est observée en mémoire de deux administrés qui nous ont quittés ce mois-ci...

Le compte rendu du conseil municipal du 20 septembre est adopté à l'unanimité.



1/ CCBD : Approbation modification statutaire notifiant le transfert de siège de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné (D),

Le conseil communautaire du 23 septembre dernier a approuvé le transfert du siège de la Communauté de communes des balcons du dauphiné à Arandon-Passins. Ce transfert entraîne automatiquement une modification statutaire qui doit être approuvée par l'ensemble des communes.

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abst. : 0 voix

2/Taxe : Modification du taux de la taxe d'aménagement (D) :

Depuis son institution en 2012, ce taux est toujours resté à 4 %. Le code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire. Proposition est faite de porter cette taxe à 5 %.

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abst. : 3 voix

3/ RH : Mise en place des 1607 h sur la commune

Dans quelques collectivités territoriales, des régimes dérogatoires aux 35 heures ont été maintenus après 2001. La loi du 6 août 2019, Loi de Transformation de la Fonction Publique, organise la suppression de ces régimes plus favorables. Ainsi, les collectivités concernées devaient, pour mars 2021 pour le bloc communal définir les nouvelles règles de durée et d'aménagement du temps de travail de leurs agents. Un dossier a été déposé pour approbation du Comité Technique du CDG38. Il devait être présenté en délibération du conseil de ce soir or il est reporté en séance de début d'année 2022 car une complétude de dossier est attendue par le Comité technique. Il est à noter que nous appliquons déjà cette modalité de traitement, mais celle-ci n'a jamais été actée par l'introduction d'un règlement de temps de travail sur la collectivité.

4/ Travaux : Dossier de subvention des travaux de la mairie (D).

Présentation des devis. Il s'agit d'autoriser le maire à solliciter le département de l'Isère et d'autres co-financeurs tels que la Région Rhône-Alpes Auvergne et l'État afin de lever les subventions nécessaires.

Le coût estimatif des travaux est de 197 672.40 € HT.

Les travaux consistent en la pose d'un drain le long du bâtiment de la mairie, le coulage d'une dalle au RDC (salle de conseil) et sous le préau, travaux de chauffage, d'électricité, plomberie, cloisons, aménagement d'un bureau d'accueil PMR et d'un bureau pour les rendez-vous. Le commencement des travaux est projeté pour 2023.

Le dossier doit être envoyé avant le 30 novembre 2021 au Département.

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abst. : 0 voix

5/ Travaux : Dossier de subvention des travaux de l'ancienne école (D).

Présentation des travaux projetés. Il s'agit d'autoriser le maire à solliciter le département de l'Isère et d'autres co-financeurs tels que la Région Rhône-Alpes Auvergne et l'État afin de lever les subventions nécessaires. La priorité réside sur l'aménagement du RDC avec une salle des fêtes, une salle de réunion pour les associations et un espace buvette.

L'isolation du grenier et le remplacement des huisseries sont prévus.

Le budget estimé du projet s'élève à 270 000 € HT.

Un dossier de demande subvention est à déposer avant le 30 novembre 2021.

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abst. : 0 voix

5.1 : Bons cadeaux ACABRED :

Conditions et modalités :

Attribution des chèques cadeaux aux agents suivants :

- Titulaires,
- Stagiaires,
- Contractuels (CDI)
- Contractuels (CDD),

dès lors que l'agent est présent et qu'il ne soit pas en partance dans la collectivité au 31 décembre 2021.

Les conditions d'attributions proposées demeurent identiques à 2020 :

- 120 € pour un agent à temps plein,
- 60 € pour un agent à mi-temps,
- 30 € pour un agent à temps-partiel.

L'ACABRED ayant présenté un catalogue plus enrichi des commerçants locaux sera sans doute retenu.

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abst. : 0 voix

6/ Questions diverses et tour de table :

Point Budget :

	Prévisions	Réalisations	% réalisé	Résultat
Investissement Dépenses	520 263 €	67 578	23.99 %	+ 21 485 €
Investissement recettes	520 263 €	89 063	17.12 %	
	Prévisions	Réalisations	% réalisé	Résultat
Fonctionnement Dépenses	651 959 €	233 373	35.80 %	+ 99 101 €
Fonctionnement recettes	651 959 €	332474	51 %	

- Ste Barbe organisée par les sapeurs-pompiers de Dolomieu :
La cérémonie commencera à 10h30 par le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts de St Sorlin de Morestel précédé d'un discours. Une buvette se tiendra à l'issue de la cérémonie.
Reprise d'une cérémonie à Dolomieu à 11h30 selon les mêmes modalités de déroulement et sera clôturé par un vin d'honneur offert par les sapeurs-pompiers de la caserne de Dolomieu.
Les élus et tous les habitants sont cordialement invités.
- ENS : une visite de l'ENS a eu lieu le dimanche 7 novembre dernier ; une famille a participé. La chasse aux trésors avec les cailloux peints a beaucoup plu aux enfants.
Un nouvel événement sera à préparer lors de la « Fête de la nature » en 2022 par les commissions.

Des réunions de travail sont organisées concernant le captage des eaux de la Morthelaize. Un bassin de rétention est en projet par le Syndicat des eaux qui recherche des financements.

- Vœux du maire : sauf contre-indications ou prescriptions liées à la pandémie, les vœux du maire seront prononcés le 9 janvier 2022.
- Entretien espaces verts : une prospection des entreprises spécialisées est envisagée pour l'année prochaine. En effet, le prestataire actuel ne nous a pas donné entière satisfaction.
- Voirie – signalisation : un relevé de toutes les signalisations horizontales sera réalisé prochainement afin de chiffrer le coût de reprise des marquages au sol.

Date du prochain conseil : lundi 20 décembre 2021 à 20h30

Fin de séance à 22 h 55